

Coupures gouvernementales

La biomasse est épargnée

Non seulement le programme d'aide financière sur la biomasse est-il épargné, mais Québec confirme l'ajout d'une enveloppe budgétaire de 10 M\$ d'ici les trois prochaines années.

Bernard Gauthier

À la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF), la nouvelle a été accueillie avec un grand soupir de soulagement. «Nous sommes très heureux. Bien que nous considérons que l'enveloppe est relativement modeste, nous estimons que le gouvernement actuel a accordé de l'importance supplémentaire à la production de la chaleur à partir de la biomasse en allouant un montant supplémentaire versus d'autres possibilités énergétiques. C'est un pas dans la bonne direction», indique **EUGÈNE GAGNÉ**, directeur adjoint et du développement à la FQCF. Ainsi, l'enveloppe de 47,2 M\$ annoncée en novembre 2013 dans le cadre du Rendez-vous national de la forêt demeure intacte. Dans son énoncé sur le point de la situation économique et financière du Québec, le 2 décembre dernier, le ministre des Finances, **CARLOS J. LEITAO**, a promis des investissements de 145 M\$ pour soutenir l'efficacité énergétique des PME, dont 10 M\$ à la biomasse forestière résiduelle.

Au cours des trois prochaines années, à compter de 2015-2016, la filière de la biomasse recevra des montants de 3 M\$, de 4 M\$ pour l'année suivante et de 3 M\$ en 2017-2018.

Programme révisé

Pour le moment, les acteurs de la filière de la

biomasse sont rassurés. Le ministre Leitao a confirmé que ce secteur était épargné. Toutefois personne ne peut dire à ce jour si les modalités d'admissibilité seront modifiées et de quelle façon. Encore moins sur les projets qui seront approuvés. Selon le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, les dossiers sont à l'étude et l'on devrait en savoir davantage après les Fêtes. «Nous ignorons lesquels des projets iront de l'avant, ceux qui seront financés et à quel moment. Nous nous attendons à une modification des critères d'attribution de l'aide financière du programme dans le cadre de la révision actuelle», ajoute Eugène Gagné.

Quant à savoir le nombre de projets qui seront financés, encore là, difficile d'y répondre. Ni au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ni à la FQCF on ne peut donner de réponse. «Tout est à l'étude. Les dossiers sont en cours d'analyse au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, les programmes sont en révision, la Commission Robillard a proposé quelque chose et le gouvernement devrait nous revenir avec de nouveaux paramètres. Est-ce que ce seront les mêmes? Je ne sais pas, mais je m'attends à des modifications», poursuit Eugène Gagné.

Autre question que se posent les intervenants

de la filière de la biomasse: est-ce que Québec va privilégier les plus petits projets plutôt que les gros projets? «Plusieurs projets sont de l'ordre de 50 000 \$ à 100 000 \$. Or, en favorisant un projet de 5 M\$, il est certain que l'enveloppe supplémentaire de 10 M\$ sera vite atteinte. L'autre point est de savoir si Québec va continuer de subventionner des projets jusqu'à hauteur de 5 M\$. Difficile de savoir puisque les fonctionnaires étudient différents scénarios.»

Québec devra faire vite puisque plusieurs utilisateurs auront épuisé les sommes attribuées au printemps 2015 tels que les producteurs en serre, municipalités, commissions scolaires, érablières, éleveurs de poulets, centres de santé, etc.

Signal positif

La FQCF est catégorique. En injectant un montant supplémentaire de 10 M\$ dans la biomasse, Québec lance un signal que la filière de la biomasse a un rôle important à jouer à plusieurs égards pour réduire les gaz à effet de serre (GES), stimuler les investissements et créer de l'emploi.

Grâce au Fonds vert, créé en 2006 par la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et des Parcs, la FQCF estime que Québec dispose de plusieurs dizaines de millions de dollars découlant de l'achat en crédits de carbone. Pourquoi? Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les distributeurs de produits pétroliers et gaziers doivent payer un prix pour les

tonnes carbone émises en vertu du nouveau marché du carbone de la *Western Climate Initiative* (WCI).

Un coût carbone est pris en compte dans le processus décisionnel des entreprises visées par le Règlement. Pour le Québec, le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) constitue l'outil central de la stratégie du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques, ce qui lui permet de financer son Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020.

La FQCF soutient que cette victoire est le fruit d'une bataille de l'ensemble des acteurs de la filière de la biomasse. «Nous avons tous travaillé conjointement pour faire valoir au gouvernement les avantages économiques, environnementaux et sociaux de notre source d'énergie. Visiblement, le message a bien été reçu et nous en sommes tous très fiers», conclut Eugène Gagné. Dans sa mise à jour économique du 2 décembre, le ministre Leitao a confirmé l'octroi de 145 M\$ pour soutenir l'efficacité énergétique des PME voulant réduire significativement leurs émissions de GES et leurs coûts de production en utilisant des procédés ou des technologies plus efficaces au niveau énergétique.

Outre la biomasse forestière résiduelle, des montants additionnels sont aussi injectés dans les programmes Roulez électrique, ÉcoPerformance, Écocamionnage et Aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire.

ÉNERGIE MILOT

Filiale de la Coopérative forestière de Petit Paris, offre le service d'implantation de système de chauffage et d'approvisionnement à partir de biomasse forestière. Une énergie verte à un coût compétitif!

Pour nous joindre:
418 373-2575
info@cfpp.com



GRUPE FORESTRA

L'ÉNERGIE DES GENS D'ICI!

Fort d'un important volume de biomasse forestière, Groupe Forestra développe activement cette filière et croit fermement qu'elle saura faire la différence au niveau économique et environnemental pour nos régions.

Groupe Forestra - 418 678-2222
4910, boulevard Talbot Saguenay (Laterrière) Qc G7N 1A3